

Amundi Funds

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

Siège social : 5, Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

R.C.S. de Luxembourg B-68.806

Luxembourg, le 31 juillet 2013

Cher actionnaire,

Nous avons le plaisir de vous informer du changement suivant, décidé par le Conseil d'Administration :

Modification de la politique d'investissement du Compartiment « Amundi Funds Bond Global Aggregate »

À compter du 2 septembre 2013, la politique d'investissement du Compartiment « Amundi Funds Bond Global Aggregate » sera modifiée comme suit afin d'y ajouter la possibilité d'utiliser les titres à annoncer, jusqu'à 20 % des actifs nets du Compartiment :

« L'objectif de ce Compartiment est de surperformer l'indice « Barclays Global Aggregate », couvert en USD, par le biais de positions stratégiques et tactiques, ainsi que d'arbitrages sur l'ensemble des marchés du crédit, de taux d'intérêt et de change. Le Compartiment procède en outre à une diversification active au sein des marchés obligataires des pays émergents.

Aux fins des placements réalisés sur ces différents marchés, le Compartiment investit au minimum deux tiers de ses actifs en :

- (i) Titres de créance émis ou garantis par des Etats de l'OCDE ou émis par des sociétés ;
- (ii) Titres adossés à des crédits mobiliers ou à des créances hypothécaires de catégorie Investment grade (tels que les titres adossés à des crédits mobiliers sur les créances non hypothécaires et les baux, ou des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles), jusqu'à 40 % de ses actifs nets.

Le recours aux instruments dérivés fera partie intégrante de la politique et des stratégies d'investissement. Des contrats futures et forwards, options, contracts for difference, warrants sur taux de change, swaps et dérivés de crédit (credit default swaps mono-émetteur et credit default swaps sur indice) seront utilisés à des fins d'arbitrage, de couverture des risques liés aux taux d'intérêt, au crédit et aux devises et/ou de surexposition à ces risques.

La somme de l'exposition, directe ou indirecte, aux titres adossés à des crédits mobiliers ou aux créances hypothécaires ne dépassera pas 40 % des actifs nets du Compartiment. L'exposition indirecte se fera par le biais des titres à annoncer, jusqu'à 20 % des actifs nets du Compartiment.

Les titres de catégorie Investment grade représentent au moins 80 % des actifs du Compartiment.

Le solde des actifs peut être investi dans des valeurs et instruments décrits dans l'introduction du paragraphe «B. Compartiments obligataires ».

L'indice Barclays Global Aggregate Hedged constitue l'indice de référence du Compartiment.

La devise de référence du Compartiment est le dollar US.

En plus des risques décrits sous « Avertissement concernant les risques » dans l'introduction du paragraphe « Compartiments obligataires », le Compartiment peut exposer l'investisseur à un risque de change ainsi qu'à un risque de crédit accru du fait de l'acquisition de titres adossés à des crédits mobiliers ou à des créances hypothécaires.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous avez le droit de revendre vos parts sans commission de rachat et sans frais (sauf taxes éventuelles) pendant un délai de 30 jours à compter de l'envoi de la présente.

La dernière version du Prospectus de la Société, des Documents d'informations clés pour l'investisseur, des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français, en néerlandais et en anglais auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique :

CACEIS Belgium S.A.
Avenue du Port 86C, boîte 320
B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée dans les journaux belges à diffusion nationale de *Tijd* et *L'Echo* et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le précompte mobilier en vigueur est de 25%.

Cordialement,

Le Conseil d'Administration